

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux Mai, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 Avril 2023

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, Michel MANDRET, Véronique MAFFREY, Jean-Luc PINGUET, Ludmila HEURION, Jérôme DA SILVA, Laëtitia GOARDET, Jocelyne BRETHOMÉ, Jocelyne GROLLIER, Marie-Laure BOSSARD, Nicole MARANDEL, Yohan EVENO, Mickaël MICHON, Jean-Luc HOTTOT, Thibaut ODON, Alexandre MANDRET,

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Didier FERRE (Pouvoir donné à Véronique MAFFREY), Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Thibaut ODON).

Était absente : Sonia TEILLET

Secrétaire de séance : Annemieke SCHEENAERTS

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Mars 2023

- | | |
|---|---------------------|
| 1 – Association de Sauvegarde du Moulin et du Patrimoine Islais : Remise du chèque de la souscription organisée pour la rénovation du Moulin Gueffard | <i>Délibération</i> |
| 2 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Proposition de validation du Règlement Local de Publicité Intercommunal | <i>Délibération</i> |
| 3 – Mercredis de l'été : proposition de programmation et budget 2023..... | <i>Délibération</i> |
| 4 – Bâtiment Massieu : Proposition de loyers, délégation pour signature de l'acte et proposition de prêt | <i>Délibération</i> |
| 5 – Travaux Logis des Marais : Sollicitation de subvention du Département | <i>Délibération</i> |
| 6 – Associations : attribution des subventions 2023 : Proposition | <i>Délibération</i> |
| 7 – Jurys d'assises 2024 : tirage au sort..... | |
| 8 – Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 9 – Questions diverses | |

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Mars 2023,

1 – Association de Sauvegarde d Moulin et du Patrimoine Islais : Remise du chèque de suscription organisée pour la rénovation du Moulin Gueffard

M. le Maire rappelle que ce projet de rénovation a fait couler beaucoup d'encre mais également mobilisé de nombreux passionnés. Le conseil municipal a été amené à se positionner à plusieurs reprises et c'est avec fierté qu'il est désormais possible d'admirer cette très belle rénovation.

M. le Maire rappelle également l'investissement hors norme des membres de l'association qui a su respecter son engagement malgré les critiques en organisant une souscription publique. Il restera à faire vivre ce moulin et à l'ouvrir pour permettre les visites.

M. François Cassan, Président de l'association rappelle que l'association a rayonné au nom de la commune et de son image. Pendant 25 mois ce sont 37500 boîtes aux lettres dans lesquelles ont été déposées des fiches de souscription et pendant lesquels les membres de l'association sont allées à la rencontre des habitants de tout le territoire. L'île d'Olonne, Olonne et le quartier de la Chaume ont été les plus importants donateurs et trois mécènes ont également pris part à cette belle aventure. Ce sont finalement 248 donateurs qui permettent aujourd'hui d'offrir à la commune une souscription de 24 692 €.

M. le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des membres de l'association et son Président François Cassan pour leur implication

2 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Mme Gwenäelle Corriou, représentant Les Sables d'Olonne Agglomération présente le Règlement Local de Publicité Intercommunal tel qu'annexé

La commune de l'île d'Olonne était la seule à posséder un tel règlement en amont. L'objectif est de préserver paysage et les espaces naturels. Il s'agit d'une réglementation nationale adaptée au niveau local. A partir de son adoption les pré-enseignes non conformes auront deux ans pour se mettre en conformité et les enseignes six ans.

Une enquête publique aura lieu à la rentrée de septembre pour une approbation en fin d'année.

M. le Maire précise que ce règlement ne comporte pas de bouleversements pour la commune qui disposait d'ores-et-déjà d'un règlement assez restrictif.

Mme Laëtitia Goardet souligne l'importance des enseignes et pré-enseignes pour les commerçants et il est nécessaire d'être attentif à ne pas trop uniformiser et standardiser.

Le conseil municipal adopte le Règlement Local de Publicité Intercommunal à l'UNANIMITE

3 – Mercredis de l'été : Programmation et budget 2023

Mme Annemieke Scheenaerts indique que la programmation de cette année présente six dates en plus des grands concerts. Il y a donc une date supplémentaire par rapport à l'année dernière. Nous fêterons les quinze ans des « Mercredis de l'été »

Il a été décidé d'arrêter les marchés car Brem en propose tous les mercredis mais également par envie de changement. Il sera proposé une soirée Guinguette avec un groupe musical, repas et buvette.

Mme Annemieke Scheenaerts présente la programmation proposée par la commission comme suit

Budget prévisionnel "Mercredis de l'été 2023" en dehors des grands concerts			
DEPENSES		RECETTES	
		MAIRIE	11 692,33
12/07 concert église	1 400,00		
Chorale Sol'Air	300,00		
Concert Ukraine	1 000,00		
Pot de fin	100,00		
19/07 soirée Guinguette	3 994,33		
La guinche - guinguette à roulettes	3 834,33		
Repas artistes + bénévoles x10 maxi	160,00		
26/07 + 23/08 - balade marais	300,00		
Pot / repas artistes	300,00		
9/08 - Soirée concert	1 205,00		
Yakataper	300,00		
Histoire d'un Vendée Globe	745,00		
Repas artistes x 10 maxi	160,00		
16/08 - Soirée arts de rue	4 793,00		
Andreas circus	500,00		
La grande bimm	1 500,00		
Les Gouailleuses- théâtre rue	1 020,00		
Sans toit ni moi - théâtre 7 lieues	1 303,00		
Equilibriste	150,00		
repas x 20 maxi	320,00		
SACEM	15 % des cachets		

4 – Bâtiment Massieau : proposition de bail précaire loyer

M. Le Maire indique être sollicité pour l'occupation d'une partie des locaux dont il faut déterminer le montant de loyers à proposer.

Deux projets sont actuellement en cours pour des activités commerciales complémentaires à l'offre actuelle dans le bourg. Il s'agira de baux saisonniers dans un premier temps afin d'évaluer la pérennité de l'activité et pour le conseil municipal de travailler sur le devenir de ces locaux.

Mme Annemieke Scheenaerts s'étant retirée car concernée par l'une des locations, au regard de l'état des locaux n'ayant fait l'objet d'aucune rénovation ou amélioration, il est proposé au conseil municipal d'appliquer un loyer à hauteur de 50 % de ceux appliqués à l'espace Redais soit 4,5 €/m²

Le conseil municipal valide la proposition de loyer à 4,5 €/m² à l'UNANIMITE des présents

M. le Maire informe que les deux espaces concernés par cette décision de loyer sont d'une part l'entreprise FIETS de location et vente de vélos de randonnée qui proposera ses prestations dès le mois de Juin et d'autre part une fleuriste qui devrait être présente au mois de septembre prochain. D'autres demandes sont en cours de réflexion.

M. le Maire confirme également l'ouverture début juin d'une boucherie charcuterie à côté de la poissonnerie. La présence de mange-debout a par ailleurs été autorisée devant la boulangerie et la création d'une petite terrasse pour la rôtisserie.

5 – Travaux Logis des Marais : sollicitation de subvention

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement autour du logis des Marais peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'oeuvre	18 000,00 €	Conseil Départemental	50 000,00 €
Travaux	185 220,00 €	Financement municipal	154 720,00 €
Coordination SPS	1 500,00 €		
TOTAL	204 720,00 €	TOTAL	204 720,00 €

Le conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de solliciter la subvention tel que présenté.

6 – Associations : Subventions 2023

M. le Maire et Mme Annemieke Scheenaerts présentent la proposition d'attribution de subventions comme suit :

Associations de la commune	Subvention 2022	Proposition Subventions 2023				Proposition
		Demande de l'organisme	Siège social à l'île d'Olonne	Effectifs adhérents	Effectifs Bénévoles	
ASPI SECTION BASKET	900,00 €	1 100,00 €	Oui	55	11	900,00 €
ASPI SECTION FOOT	1 200,00 €	1 000,00 €	Oui	98	15	980,00 €
ASPI SECTION FOOT (exceptionnelle)	0,00 €	5 500,00 €				en attente
Sobad 85	750,00 €	1 000,00 €	Non	258	35	500,00 €
JUSTA'CORPS	900,00 €	1 500,00 €	Oui	205	7	900,00 €
Famille Rurales (Gym)	700,00 €	740,00 €	Oui	70	6	700,00 €
TQO - Tennis	0,00 €	310,00 €	Oui	14	14	150,00 €
USEP	400,00 €					400,00 €
Sol'Air Chorale	500,00 €	600,00 €	Non	59	59	500,00 €
Amicale laïque	500,00 €	500,00 €	Oui	48	20	500,00 €
ASPI-RATION MOTO CLUB	300,00 €	300,00 €	Oui	15	0	150,00 €
Association "Les Amis de Mako"	300,00 €					
SEA SALS'N SWING	150,00 €	200,00 €	Non	212	9	150,00 €
Association Club Photo	350,00 €	500,00 €	Oui	22	22	350,00 €
OGECEcole Ste Anne	500,00 €		Oui		15	300,00 €
APE Les Salines	200,00 €	500,00 €	Oui	45	16	300,00 €
Comité des Fêtes	0,00 €	0,00 €	Oui	22	150	
Comité des Fêtes exceptionnelle (Fête de la Musique)						
Comité des fêtes exceptionnelle	20 000,00 €	16 500,00 €	Oui	22	150	10 000,00 €
Comité échange Heimenkirch	300,00 €	1 000,00 €	Non	42	12	1 000,00 €
Conjoints survivants (ancVeuves civiles) FAVEC (130 adhérents*)	0,00 €	Aucun Montant	Non			
La Palette Islaise	300,00 €	400,00 €	Non	35	5	300,00 €
Lapagale	600,00 €	800,00 €	Oui	78	10	600,00 €
ND des Paludiers (Music and Show)	800,00 €	800,00 €	Oui	41	50	800,00 €
ND des Paludiers (Music and Show) exceptionnelle	600,00 €	1 200,00 €				800,00 €
Société de chasse	500,00 €	500,00 €	Oui	32	20	500,00 €
Tradition Gestuelle en Vendée	500,00 €	500,00 €	Oui	40	40	500,00 €
Tradition Gestuelle en Vendée exceptionnelle	0,00 €					

UNC - Anciens combattants	UNC - Anciens combattants	400,00 €	600,00 €	Oui	60	13	600,00 €
Association foai	Association foai	0,00 €	0,00 €				
	Association foai (Subvention exceptionnelle)	6 000,00 €	10 000,00 €	Oui	27	27	8 000,00 €
BONSAI CLUB	Bonsai club	300,00 €	350,00 €	Non	28	4	300,00 €
	Li "s" fleurs de bach	100,00 €	150,00 €	Oui	8	8	0,00 €
SMP	Sauv garde du Moulin et Patrimoine Islaie	200,00 €	200,00 €				200,00 €
	Sauv egarde du Moulin et Patrimoine Islaie (Exceptionnelle)	300,00 €	100,00 €	Oui	86	17	0,00 €
Rando Auzance Vertonne	Rando Auzance Vertonne	150,00 €	150,00 €	Non	74	30	150,00 €
	Hsla Ad Marchas	200,00 €	400,00 €				200,00 €
	Hsla Ad Marchas (Exceptionnelle)	75,00 €	1 000,00 €	Oui	13	20	500,00 €
	ACAO - Commerçants et artisans	500,00 €	500,00 €	Oui	43	15	500,00 €
	Thiarre d'Islas	0,00 €	250,00 €	Oui	24	24	150,00 €
	Twirling vendéen de Vairé	0,00 €	400,00 €	Non	23	8	0
	Mais où sont mes ciseaux ?	0,00 €	150,00 €	Oui	22	3	150,00 €
	Les Amis du Marais	150,00 €	400,00 €	Oui	67	21	200,00 €

Autres hors commune	Subvention 2022	Proposition Subventions 2023				
		Demande de l'organisme	Siège social à l'île d'Olonne	Électeurs adhérent	Électeurs Bénévoles	Proposition
ADMR des Olonnes	1 000,00 €	1 000,00 €	Non	57	8	1 000,00 €
ADEV	200,00 €	500,00 €	Non	131	9	500,00 €
ADEV - Exceptionnelle	400,00 €	200,00 €				200,00 €
Restaurants du Cœur (Moulleron le Captif)	120,00 €	Aucun montant	Non			
Secours Catholique (Les Sables d'Olonne)	120,00 €					200,00 €
Chants Sons	0,00 €	Aucun montant	Non			
Secours Populaire La Roche Sur Yon	0,00 €	600,00 €	Non		1000	
AREAMS	0,00 €	50,00 €	Non	0	38	
ASSOCIATION France Parkinson	0,00 €	Aucun montant	Non	127	0	
Udaf85	0,00 €	1 000,00 €	Non		40	
Ecoute parents	0,00 €	100,00 €	Non			
Solidarité Paysans Vendée	0,00 €	Aucun montant	Non	145		
Entraide - Préventions - Social	0,00 €	600,00 €	Non	17	8	150,00 €
Entraide - Préventions - Social (exceptionnelle)	0,00 €	200,00 €				
Jalmaalv 85	0,00 €	Aucun montant	Non	206	70	
TOTAL	1 840,00 €	4 250,00 €				2 050,00 €

Autres hors commune	Subvention 2022	Proposition Subventions 2023				
		Demande de l'organisme	Siège social à l'île d'Olonne	Électeurs adhérent	Électeurs Bénévoles	Proposition
ADMR des Olonnes	1 000,00 €	1 000,00 €	Non	57	8	1 000,00 €
ADEV	200,00 €	500,00 €	Non	131	9	500,00 €
ADEV - Exceptionnelle	400,00 €	200,00 €				200,00 €
Restaurants du Cœur (Moulleron le Captif)	120,00 €	Aucun montant	Non			
Secours Catholique (Les Sables d'Olonne)	120,00 €					200,00 €
Chants Sons	0,00 €	Aucun montant	Non			
Secours Populaire La Roche Sur Yon	0,00 €	600,00 €	Non		1000	
AREAMS	0,00 €	50,00 €	Non	0	38	
ASSOCIATION France Parkinson	0,00 €	Aucun montant	Non	127	0	
Udaf85	0,00 €	1 000,00 €	Non		40	
Ecoute parents	0,00 €	100,00 €	Non			
Solidarité Paysans Vendée	0,00 €	Aucun montant	Non	145		
Entraide - Préventions - Social	0,00 €	600,00 €	Non	17	8	150,00 €
Entraide - Préventions - Social (exceptionnelle)	0,00 €	200,00 €				
Jalmaalv 85	0,00 €	Aucun montant	Non	206	70	
TOTAL	1 840,00 €	4 250,00 €				2 050,00 €

M. Jérôme Da Silva interroge sur le principe d'attribution de 10 euros par licenciés pour le foot c'est appliqué et une proposition d'attribution plus importante pour le basket.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'accompagner temporairement le club de basket qui est en difficulté.

M. Jean- Luc Pinguet souligne la nécessité de mettre en place un règlement clair qui sera identifié et donné aux associations avant

M. le Maire indique qu'il y a deux demandes de subvention exceptionnelle : Pour l'association L'œil dont l'attractivité de l'exposition est très importante.

La seconde concerne comité des fêtes pour la fête des vieux métiers. Notre intervention est beaucoup plus large que cette seule subvention : feu d'artifice, matériel, personnel, agents de sécurité, groupe électrogène, publicité, sanitaires

La demande de subvention exceptionnelle du Foot est ajournée faute de rencontre avec le club et d'explication sur l'objet

Le Conseil Municipal valide la proposition de subventions à l'UNANIMITE

7 – Jurys d'assises

Il est procédé au tirage au sort des jurys d'assises à partir des listes électorales

8 - DIA

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AN 140: Habitation + Terrain – 45 Rue des Mouettes
- AC 129 : Habitation + Terrain – 18 Rue du Hameau du clocher
- AH 222 : Habitation + Terrain – 15 Rue du Grand chariot